|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | FISMA.C.1 |
| Numéro de poste Sysper: | 459791 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Sven Gentner  1er trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 17-12-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'unité C1 a pour mission d'assurer la qualité, la fiabilité et la disponibilité de l'information publique sur les entreprises européennes et leurs titres dans un large éventail de domaines, notamment les [informations financières et non financières](https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en) contenues dans les rapports d'entreprise. Ces informations servent à promouvoir des marchés de capitaux efficients, à assurer la stabilité des marchés financiers, à garantir que les décisions d'investissement tiennent compte d'une série de questions environnementales, sociales et de gouvernance et, plus généralement, à protéger les intérêts des associés, des investisseurs et des autres apporteurs de capitaux des sociétés à responsabilité limitée. En outre, la transparence des entreprises européennes favorise la responsabilité sociale des entreprises. Les principales activités de l'unité comprennent l'élaboration de politiques et la gestion de la législation dans les domaines suivants :

* l'information environnementale, sociale et de gouvernance par les entités d'intérêt public;
* les exigences comptables pour les sociétés cotées et non cotées;
* la disponibilité et la facilité d'utilisation de l'information réglementée pour les sociétés cotées;
* [l'audit](https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/auditing-companies-financial-statements_en) et l'assurance donnée sur des rapports des entreprises; et
* la qualité des [notations de crédit](https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/financial-markets/regulating-credit-rating-agencies_en).

À cette fin, l'unité C1 collabore avec un large éventail d'organismes européens et internationaux de réglementation et de normalisation. L'unité cherche également à rationaliser et à moderniser le cadre d'information des entreprises en utilisant les technologies numériques modernes pour améliorer la disponibilité et la facilité d'utilisation de l'information sur les entreprises.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Participer à la conception, l'élaboration, la négociation et le suivi des mesures d'harmonisation dans le domaine des normes comptables et d’audit.

Rédiger des propositions de politiques, des documents d'information et de propositions législatives dans le domaine de la comptabilité.

Maintenir des contacts et échanger des informations d'une manière régulière avec les organisations publiques et professionnelles aussi bien avec les Etats membres que dans le secteur privé.

Suivre de près les travaux de l’International Accounting Standards Board (IASB) sur les normes comptables IFRS et leurs interprétations (IFRIC). Préparer et participer à des réunions avec l’IASB et le comité d’interprétation des IFRS. Le candidat idéal aura la capacité de suivre le débat technique sur l’élaboration (et les amendements) des normes comptables, tout en ayant une vision plus large des questions liées au rapport financier annuel, y compris les innovations (numérisation, données structurées, etc.), la durabilité et la création d’une union des marchés des capitaux.

Suivre les travaux des principaux organismes européens opérant dans l’élaboration de normes comptables. En particulier, préparer et participer aux réunions du comité de la réglementation comptable (CRC / ARC) et aux réunions du groupe d’experts techniques du groupe consultatif pour l’information financière en Europe (EFRAG).

Être le point de contact entre l’unité et l’Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) en matière comptable, d’audit et de transparence. Préparer et participer le cas échéant aux réunions du [Comité permanent des émetteurs (Issuers Standing Committee)](https://www.esma.europa.eu/about-esma/governance-structure/standing-committees) de l’ESMA.

Préparer et/ou coordonner les réponses aux demandes externes d'informations concernant les travaux de l'unité.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

- diplôme :

Formation universitaire d'au moins 4 ans. Économie, finance, banque et assurance, spécialisation en comptabilité, en particulier dans les normes comptables IFRS.

- expérience professionnelle : au moins 3 ans

- langue(s) nécessaire(s) à l'exercice des fonctions : anglais, français

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)